



Secteur Fédéral CGT des Cheminots de la région Nord-Pas de Calais



RASSEMBLEMENT DEVANT LE CONSEIL REGIONAL
Vendredi 23 OCTOBRE 2020 à 10h00

Le Conseil Régional Hauts-de-France présidé par Xavier Bertrand a décidé d'instaurer une dose de concurrence au TER.

3 lots seront mis à l'appel d'offre.

L'Etoile d'Amiens, Paris-Beauvais et l'Etoile de St Pol seraient donc voués à être exploités par des entreprises autres que l'entreprise publique historique.

Sous prétexte d'une mauvaise qualité de service, ils nous ressortent la vieille recette qui consiste à dire aux usagers que « *grâce à la concurrence tout ira mieux* » !!!

Ces mêmes personnes qui étaient auparavant dans les divers gouvernements et avec l'aide de certains de nos dirigeants, **ont inlassablement détricoté notre entreprise publique.** Sclérosée, saucissonnée, perte de synergie par l'autonomie des activités, manquant d'effectifs, voilà le résultat de leurs nombreuses réformes.

L'entreprise intégrée est désormais désintégrée !!!

La CGT estime qu'il est encore temps de renoncer à cette volonté d'instaurer de la concurrence.

D'ailleurs si leur projet voyait le jour, cela ne ferait que complexifier un système déjà com-

plexe et de surcroît coûterait plus cher à la région donc aux contribuables.

Pour les cheminots, quelques soient leur métier ou activité, **le danger serait grand** de se voir imposer un transfert vers l'entreprise ayant remporté l'appel d'offre, et si refus, le licenciement serait alors envisagé !!!

Vous le voyez, rien de bon dans cette idée fumeuse qu'est la mise en concurrence du TER.

L'ensemble de la famille cheminote est susceptible d'être impacté, **à cette même famille de réagir !!!**

D'autres régions comme **Bretagne et Occitanie** ont d'ores et déjà **refusé la mise en concurrence de leur réseau régional**, preuve qu'il existe d'autres moyens que la mise en concurrence pour exiger de la SNCF un meilleur service.

Le président du conseil régional devra entendre la colère des cheminots mais également celles des usagers.

**Le Conseil régional HDF veut 'piquer les fesses des cheminots'
Piquera bien qui piquera le dernier !!!**

ET NOS METIERS, SERONT-ILS IMPACTES ?

EQUIPEMENT

PASSER D'UN MONOPOLE PUBLIC A UN MONOPOLE PRIVE, VOICI LEUR FINALITE !!!

Les voilà donc pris la main dans le sac de « la supercherie » tous nos chantres néolibéraux et pseudo collaborateurs qui la main sur le cœur, vous affirmaient il y a encore quelques mois, que la S.A SNCF RESEAU ne serait pas concernée par l'ouverture à la concurrence !

La loi LOM en dit totalement le contraire et la région Grand Est s'est empressée sur le sujet à contrario d'autres régions de France qui ont, quant à elles, fait le choix de poursuivre avec une convention entre l'opérateur historique qu'est la SNCF et leur Conseil Régional.



Hauts de France... Le choix du dépeçage du service Public !

Jamais en reste d'une bonne vieille logique capitaliste, notre région gérée par le duo infernale LR/RN a donc fait le choix d'ouvrir à la concurrence comme mise en bouche du privé, l'Etoile de St POL – l'Etoile d'Amiens et la ligne Paris/Beauvais. Au-delà d'un vol organisé du patrimoine national, il y va également de la transférabilité obligatoire des agents de SNCF Réseau au nouveau concessionnaire.

En cas de refus des cheminots-es contractuels et/ou statutaires, le licenciement est tout bonnement prononcé !

L'heure est donc à la mobilisation face à cette attaque sans précédent des forces néolibérales siégeant au Conseil Régional des Hauts de France, bien aidées par les inspirations d'une Direction d'entreprise faisant déjà le choix de ne pas se positionner sur ces appels d'offre... !

RETROUVONS NOUS TOUS ENSEMBLE LE 23 OCTOBRE PROCHAIN SUR LE PARVIS DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE !

NON A LA CONCURRENCE AU TER H.D.F !!!

MATERIEL:

Au matériel, l'ouverture à la concurrence aura pour 1ère conséquence un **dumping social immédiat**.

En effet, pour être "rentable et concurrentiel" nos dirigeants n'hésiteront pas à baisser encore plus les effectifs, et nous obligeront encore à des modifications d'horaires et de roulements destructeurs pour la santé et la vie privée.

Nous en voyons d'ailleurs déjà les 1er effets dans les ateliers.

D'ailleurs, la presse ainsi que le conseil régional se sont déjà largement répandus, invoquant continuellement la mauvaise qualité du transport ferroviaire régional dû ,en partie au mauvais entretien du matériel.

Ensuite nos droits seront attaqués, avec la perte du statut par exemple.

Sans parler de la qualité du travail qui sera forcément impactée par nivellement vers le bas.

Cela ce traduira forcément **par plus d'inégalité entre les cheminots du matériel et la sécurité en prendra un sérieux coup** car le modèle économique proposé n'est pas possible !

Les cheminots du matériel travaillent dans des conditions de plus en plus insupportables !

TOUS ENSEMBLE LE 23 OCTOBRE PROCHAIN SUR LE PARVIS DU CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE POUR DIRE NON A LA CONCURRENCE AU TER!



ADC, Attention danger....

L'annonce de la mise en concurrence de trois lots apporte de nombreuses questions et inquiétudes pour les cheminots en général et assurément pour ceux de la traction. Cette « fausse » concurrence aura donc pour effets néfastes, **d'augmenter le coût et de baisser le niveau de service pour les usagers.**

Le premier impact concernant la traction sera le **transfert systématique du personnel vers la société** qui aura remporté l'appel d'offre, que ce soit la filiale SNCF ou autre, et se traduira par **une dégradation des conditions de travail** liée à une CCN au ras des pâquerettes.

La casse du métier d'ADC et du dictionnaire des filières amènera toujours plus de polyvalence et de nouvelles missions comme les visites à l'arrivée, les annonces aux voyageurs, etc...



Le fait de travailler en « vase clos » par lot amènera forcément à la sédentarisation du métier d'ADC, avec **une rémunération en baisse, à l'hyper spécialisation des roulements de service** et donc aux dangers de la monotonie dans un contexte actuel où les événements sécurités liés à ce problème sont déjà en pleine explosion.

Nous alertons sur le fait que cette nouvelle organisation de travail sera vraisemblablement appliquée partout dans notre périmètre HDF, les directions de lignes étant créées pour faciliter la mise en concurrence des autres lots, **tous les agents de la traction seront donc directement touchés par ce projet.**

Nous invitons donc tous les agents de la traction à venir se rassembler **pour exprimer légitimement leur colère devant le conseil régional de Lille le 23 octobre 2020.**

ENSEMBLE, IMPOSONS D'AUTRES CHOIX

SERVICES COMMUNS

D'ores et déjà, les services communs subissent les effets néfastes de l'ouverture à la concurrence du transport de marchandises.

En effet, FRET SNCF, diminue progressivement son recours aux services de l'environnement du travail (ET, ex-services généraux).

Il a de plus en plus recours à des prestataires privés et les cheminots de l'ET perdent de la charge de travail. La Direction de **SA SNCF en profite pour supprimer des postes.** La baisse des effectifs au FRET a également servi d'argument à la Direction d'optimiser les services pour justifier le non remplacement des départs dans les fonctions supports administratives telles que Agence Paie et Famille mais aussi la fermeture de nombreux cabinets médicaux.

Dans le cadre de l'ouverture à la concurrence du transport de voyageurs cette tendance va se renforcer. Certains appels d'offre vont jusqu'à englober la gestion de la circulation, de l'infrastructure et de l'entretien du matériel.



Si la SNCF ou sa filiale ne remportait pas les appels d'offres, un grand nombre de cheminots seraient concernés par un transfert de personnel vers l'opérateur prenant.

Ce serait autant de cheminots qui ne seraient plus gérés par les services communs : les services médicaux, l'action sociale, les agences paie et famille,...

L'opérateur prenant n'aurait aucune obligation de contractualiser avec la SUGE.

Et la baisse d'activité voyageurs, par exemple TER, aurait également une incidence directe sur l'environnement du Travail. En plus des centaines de suppressions d'emplois dans les services communs, les fonctions support rattachées aux autres établissements pourraient également être transférées selon les termes de l'appel d'offre (pôles RH, GU, pôles achats, pôles compta/fi,...).

LE 23 OCTOBRE PROCHAIN DEVANT LE CONSEIL REGIONAL DES HAUTS DE FRANCE DITES NON A LA CONCURRENCE AU TER!



ASCT

Le spectre de la concurrence est déjà l'alibi pour notre direction d'attaquer notre métier en nous retirant progressivement **nos missions de sécurité**, en **mettant la pression sur les OP/ JT**, en **augmentant le cadencement et la productivité** et en mettant en place les DDL pour installer la **polyvalence**.

Le passage à la concurrence au TER, avec transfert (obligatoire si plus de 50% de charge de travail) aggravera encore la situation déjà fortement dégradée. Avec le fonctionnement en vase clos, dans une nouvelle entreprise, **fini les découchés** (perte de salaire), **place à la dédicace par ligne** (encore plus de cadencement et de monotonie), **à l'optimisation de la journée de travail** (augmentation des tâches au sol), **fin des missions de sécurité...** c'est la mort de notre métier d'ASCT qui est à présager !!

Enfin, en séparant les cheminots entre eux, c'est également **la fin des notations, la fin du parcours pro** qui permettait les passerelles de TER à TGV, et le **cloisonnement par entreprise** !

Toute la réglementation sera à réécrire, fini le RH qui même s'il était mis à mal, nous assure certaines garanties dans nos conditions de travail !

Les Asct, comme tous les cheminots, comme tous les usagers, ont toutes les raisons de venir le 23 octobre 2020 à 10h00 au conseil régional pour dire leur opposition à ce projet destructeur !



OUI AU SERVICE PUBLIC FERROVIAIRE

EXPLOITATION (escale, vente, circulation, FRET):

L'ouverture des 3 premiers lots à la concurrence impacterait tous les cheminots, et l'exploitation n'y échapperait pas.

Que cela soit par le **dumping social qui verra la casse des métiers via la polyvalence, que par les transferts forcés sous peine d'être licencié.**



En d'autres termes, les métiers de l'exploitation tels que nous les connaissons et qui assureraient une poly-compétence avec des missions bien distinctes seront remplacés par ce que la direction voulait déjà imposer avec ces équipes mobiles qui re-

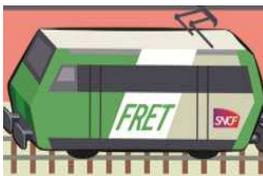
prenaient les métiers de l'escale, de la vente et d'ASCT, **pouvant impacter la pérennité des guichets et des gares situés sur les périmètres concernés.**

Les conséquences de cette concurrence toucheraient également **les métiers de l'EIC**, car la direction profiterait de la reprise des tâches TER par les futurs agents des entreprises privées



pour supprimer des postes (ce qu'elle anticipe déjà dans certains sites), ou par la reprise de la gestion de certaines lignes qui placerait les agents dans les mêmes inquiétudes quant à leur avenir.

Ce que la loi interdisait avec la réforme ferroviaire de 2014 pour les cheminots de l'entreprise publique sera de nouveau autorisé mais dans des métiers hybrides au sein **d'entreprises privées, où seuls la rentabilité et les profits guideront les choix des dirigeants au détriment des salariés et des usagers.**



Pourtant des solutions existent, le retour à une entreprise publique intégrée permettant une vraie synergie entre les cheminots, une CCN de haut niveau définissant les métiers en référence à notre dictionnaire des filières et une rémunération empêchant le dumping social, etc...

CHEMINOT-E-S de L'EXPLOITATION, D'AUTRES SOLUTIONS EXISTENT, A NOUS DE LES IMPOSER, ET CA COMMENCE LE 23 OCTOBRE SUR LE PARVIS DU CONSEIL REGIONAL A LILLE!!!



CHEMINOT-ES, USAGERS, le 23 OCTOBRE 2020 à 10H00, ENSEMBLE DEVANT LE CONSEIL REGIONAL HDF, POUR EXIGER L'ABANDON DE LEUR PROJET DE MISE EN CONCURRENCE